



CHARTRE DE L'ECOLE DE RUGBY

Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte. Elle s'adresse à tous ceux qui fréquentent le club, enfants et adultes.

Les éducateurs dirigeants et bénévoles de l'école de rugby devront éviter de faire la bise aux enfants. Ils se serreront la main ou instaureront un « tchek » dès le début de l'année sportive.

Les portes du vestiaire devront rester fermées pendant que les enfants se changent où se douchent. Les éducateurs ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants.

L'accès au vestiaire est strictement réservé aux éducateurs en charge des enfants et aux parents sollicités par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent devra en faire la demande auprès de l'éducateur en charge de son enfant.

Tout parent qui entrera dans le vestiaire s'occupera uniquement de son enfant ou d'enfant dont il aura la charge. L'éducateur devra au préalable avoir été informé de cette responsabilité.

Un enfant qui ne sait pas se laver seul se douchera chez lui.

Aucun adulte ne devra se trouver isolé avec un enfant dans toutes situations. D'une manière générale dans tout endroit clos.

En dehors des photos officielles de l'école de sport. Il sera interdit de se prendre en photo avec un enfant. Le droit à l'image oblige les écoles de sport à faire signer une autorisation parentale.

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et nous engageons à les respecter.

Cette charte a été validé par le bureau directeur le 10 juin 2025.

Après communication du présent règlement, le membre licencié est considéré l'avoir lu et l'accepter.

Le Président
Sylvain GUILHEM